



S.I.V.O.S. d'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26/02/18 - 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE D'ARBOIS

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2026

Nombre de délégués en
exercice : 21

PRÉSENTS : Mmes DEPIERRE, BRIOT-GADIOZ,
LAMY, CALONNE, M. MORVAN, M. DUGOIS, Mme
LOUBOUTIN, MM. LABBEZ, BOUSSARDON, Mme
CHARMASSON, MM. PERRIN, LAURENT, Mme
REVERCHON

Nb de conseillers
présents participants au
vote : 13

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRUNIAUX, Mme
PINGAT-CHANEY, M. CREUZOT, Mme POINTELIN,
M. GAUTHIER, Mme DUROCHE, Mme LAVOCAT

Date de convocation :
06/02/2026

ABSENT : M. DUBOZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CHARMASSON

Délibération N° 9 :

Motion relative aux difficultés rencontrées dans une classe de l'école maternelle de d'Arbois et demande de moyens supplémentaires à l'Éducation nationale

Mme la Présidente expose au comité syndical que l'école maternelle connaît depuis le début de l'année scolaire 2025-2026 des difficultés importantes dans l'une de ses classes.

Plusieurs élèves nécessitant un accompagnement individualisé renforcé perturbent fortement le fonctionnement de la classe et les conditions d'apprentissage. Cette situation a conduit à une dégradation des conditions de travail de l'enseignante et de l'ATSEM affectées dans cette classe, ayant entraîné des arrêts maladie concomitants.

Au-delà de cette classe, cette situation impacte l'ensemble de l'équipe pédagogique et le fonctionnement global de l'école, la direction étant notamment contrainte de consacrer une part importante de son temps à la gestion de ces difficultés.

Les élus du SIVOS souhaitent alerter les services de l'Éducation nationale sur cette situation et demander la mobilisation de moyens humains supplémentaires afin de garantir des conditions d'accueil et d'enseignement adaptées pour l'ensemble des élèves.

Il est ainsi proposé au comité syndical d'adopter une motion en ce sens, qui sera transmise à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE la motion relative à la situation d'une classe de l'école maternelle de d'Arbois, annexée à la présente délibération ;**
- **DEMANDE aux services de l'Éducation Nationale de procéder à une évaluation de la situation et de mobiliser les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des élèves concernés ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente du SIVOS à transmettre cette motion à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, ainsi qu'à toute autorité compétente.**

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois le 25 février 2026

La Présidente,

La secrétaire de séance



Valérie DEPIERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Véronique Charmasson".

Véronique CHARMASSON

Motion du Comité syndical du SIVOS d'Arbois, adoptée lors de la séance du 18 février 2026, relative à la situation d'une classe de l'école maternelle d'Arbois

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) d'Arbois, regroupant les communes 8 communes, assure la gestion matérielle et le fonctionnement des écoles implantées sur son territoire, notamment l'école maternelle située à Arbois.

Les élus du SIVOS sont profondément attachés à garantir à chaque enfant des conditions d'accueil et d'apprentissage adaptées, dans le respect des principes de l'école inclusive, ainsi qu'à préserver des conditions de travail sereines pour l'ensemble des personnels intervenant auprès des élèves.

Depuis le début de l'année scolaire 2025-2026, une classe de l'école maternelle connaît des difficultés particulièrement importantes liées à la présence de plusieurs élèves nécessitant un accompagnement individualisé renforcé et constant. Malgré l'engagement remarquable de l'enseignante et de l'ATSEM, la gestion quotidienne de cette situation s'est avérée extrêmement éprouvante.

Les élus constatent avec inquiétude que cette situation a directement contribué à la dégradation des conditions de travail des personnels concernés, ayant conduit à des arrêts maladie successifs et simultanés de l'enseignante et de l'ATSEM, manifestement en lien avec les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions au sein de cette classe.

Au-delà de cette classe, les conséquences de cette situation affectent désormais l'ensemble du fonctionnement de l'école maternelle. L'équipe pédagogique se trouve fragilisée et profondément affectée par les difficultés rencontrées par leurs collègues. La directrice de l'école est contrainte de mobiliser une part croissante de son temps pour gérer cette situation, au détriment de ses autres missions pédagogiques, administratives et organisationnelles, essentielles au bon fonctionnement de l'établissement.

Malgré les efforts conjoints de l'Éducation nationale et du SIVOS pour assurer la continuité du service, notamment par le remplacement de l'enseignante et la mobilisation des moyens du syndicat pour maintenir la présence d'une ATSEM, les moyens actuellement déployés apparaissent insuffisants au regard des besoins.

Le comité syndical du SIVOS souligne que la réussite de l'école inclusive repose nécessairement sur la mise en œuvre de moyens humains spécialisés adaptés, permettant à la fois un accompagnement approprié des élèves concernés et la préservation de conditions d'enseignement et d'encadrement compatibles avec les exigences du service public d'éducation.

En conséquence, le comité syndical du SIVOS d'Arbois, réuni en séance le 18 février 2026, sollicite respectueusement mais avec la plus grande vigilance l'intervention des services de l'Éducation nationale afin :

- d'évaluer dans les plus brefs délais la situation de cette classe et les besoins spécifiques des élèves concernés ;
- de mettre en place, sans délai, les moyens humains spécialisés nécessaires, notamment par l'affectation d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant ou tout autre dispositif adapté ;
- et de prendre toute mesure utile afin de rétablir des conditions d'apprentissage sereines pour les élèves et des conditions de travail soutenables pour l'ensemble de l'équipe éducative.

Les élus du SIVOS tiennent à réaffirmer leur attachement au service public d'éducation et leur volonté de travailler en étroite collaboration avec les services de l'Éducation nationale, dans l'intérêt des enfants, des familles et des personnels.